

# ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC

**L'implication des biologistes :**  
un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

Présenté à la  
Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

30 juin 2004

## Tables des matières

<b>TABLES DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
NOTRE PARTICIPATION DANS LA GESTION DES FORÊTS .....	4
LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES .....	5
LA CERTIFICATION FORESTIÈRE .....	6
<b>UNE SOLUTION À PRIVILÉGIER : LES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES .....</b>	<b>7</b>
LA PLANIFICATION FORESTIÈRE .....	8
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	9
LA VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS ET LA REDDITION DE COMPTES .....	10
<b>UN AVANTAGE : L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>UNE CONTRAINTE MAJEURE : L'ABSENCE D'INCORPORATION DES BIOLOGISTES .....</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>13</b>
<b>LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS PAR L'ABQ DANS UN CADRE DE GESTION FORESTIÈRE.....</b>	<b>14</b>

## Synthèse des recommandations

- 1. L'ABQ recommande que le Gouvernement exige la certification forestière pour l'ensemble des détenteurs de CAAF.**
- 2. L'ABQ recommande que la planification forestière soit réalisée par des équipes multidisciplinaires afin de s'assurer de la conformité aux six critères de développement durable.**

3. L'ABQ recommande que les plans d'aménagement intégré des ressources comportent désormais un chapitre sur les impacts des activités forestières sur les écosystèmes forestiers et la biodiversité. Des mesures de mitigation devraient aussi être prévues afin d'éviter les répercussions à court et à long terme.
4. L'ABQ recommande que les plans généraux d'aménagement intégré des ressources soient signés par l'ingénieur forestier et le biologiste responsables de ces chapitres respectifs.
5. L'ABQ recommande que la consultation des utilisateurs et des intervenants du milieu forestier par l'entité administrative responsable de la confection du Plan soit réalisée par une équipe multidisciplinaire.
6. L'ABQ recommande que les biologistes soutiennent les ingénieurs forestiers ou autres professionnels au niveau de la formation et du suivi des opérations forestières.
7. L'ABQ recommande d'accroître la vérification encadrée par des professionnels sur le territoire.
8. L'ABQ recommande que la reddition de comptes par l'industrie implique des biologistes.
9. L'ABQ recommande que la Commission étudie la possibilité de soutenir et de réclamer au Gouvernement l'incorporation de la profession des biologistes au Québec.

## Introduction

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) remercie la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise de lui permettre de présenter ses commentaires et suggestions à cette consultation déterminante pour l'avenir de nos forêts. La gestion des forêts est une préoccupation importante pour l'ABQ. En effet, une portion significative de nos membres est concernée par les ressources forestières, qu'elles soient ligneuses, fauniques, environnementales, récréatives ou touristiques, tant au niveau de la recherche que de la gestion et de la mise en valeur. Les biologistes sont également interpellés directement par la conservation de la biodiversité en général et tout particulièrement par la protection des espèces animales et végétales et le maintien de leurs habitats. De plus, la forêt revêt une importance majeure pour la société

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

québécoise, autant pour sa valeur économique que sociale et culturelle. Il est primordial pour nous que la gestion de ces ressources soit basée non seulement sur des assises scientifiques rigoureuses mais qu'elle réponde également aux objectifs de l'aménagement forestier durable.

Notre mémoire met en évidence des préoccupations que notre organisation et nos membres ont soulevées à plusieurs reprises. Ainsi, nous aborderons principalement l'implication des biologistes dans la gestion forestière. L'ABQ demeure consciente que la gestion actuelle des forêts entraîne diverses problématiques biologiques notamment au niveau de l'intégrité écologique, de la conservation de la biodiversité ainsi que de la mise en valeur de la faune. Nous savons que la Commission est déjà sensibilisée à ces problématiques. Ainsi, il est essentiel de se positionner sur des solutions qui permettront à court et à long terme de favoriser l'intégration des dimensions sociales, environnementales et économiques des ressources publiques du milieu forestier. En effet, nous sommes persuadés que les biologistes doivent obtenir une place plus prépondérante dans la gestion des forêts en offrant leurs expertises et leurs compétences au niveau de la gestion, de la mise en valeur et de la conservation des ressources naturelles du milieu forestier.

### Mise en contexte

#### *Notre participation dans la gestion des forêts*

Les biologistes ont joué et jouent encore un rôle essentiel dans la gestion des ressources de la forêt. Ce sont des spécialistes des espèces vivantes, animales et végétales, et de leur environnement. Dans le contexte de l'aménagement forestier durable, il est important qu'ils soient en mesure de mettre encore plus leurs expertises professionnelles au service de la population, tant pour la protection de l'intérêt du public que pour la protection et la mise en valeur des ressources forestières dans un contexte de gestion multidisciplinaire. Depuis plusieurs années, les biologistes œuvrent au niveau de l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension de la dynamique des écosystèmes. Toutefois, nous constatons que le transfert de ces connaissances aux responsables de la planification forestière tarde à se faire. Nous croyons que le rôle du biologiste en gestion des forêts doit s'inscrire en amont du processus de planification

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

pour y arriver l'encadrement légal de cette profession s'avère nécessaire. Les biologistes réitèrent leur volonté d'assumer un rôle plus actif que celui qui leur a été dévolu jusqu'à maintenant dans la gestion des ressources forestières.

### *La gestion intégrée des ressources*

La gestion intégrée des ressources (GIR) est un thème très souvent employé dans différents contextes. Ce concept semble avoir souvent été mal compris ou même parfois galvaudé. Selon nous, ce mode de gestion est indispensable lorsqu'il s'agit de gérer les ressources à l'intérieur de territoires à multiples vocations. Ainsi, la GIR doit reposer principalement sur des démarches de concertation.

D'emblée, la concertation est une procédure importante à l'intérieur d'une démarche de gestion intégrée des ressources. L'ABQ est en accord avec l'orientation ministérielle, découlant de l'article 54 de la *Loi sur les forêts*, de permettre la participation des tiers à la planification forestière. Cependant, nous désirons que le Gouvernement impose un certain encadrement aux responsables afin que le dialogue soit plus efficace et que les préoccupations des tiers soient enfin considérées à leur juste valeur par le mandataire forestier. À cet effet, il devrait être clairement énoncé par le Gouvernement que les questions relatives aux habitats fauniques requièrent l'expertise de biologistes. Actuellement, nous constatons que plusieurs intervenants non qualifiés émettent des avis sur ces sujets, ce qui nuit à la crédibilité du processus de consultation et entraîne des frustrations chez les groupes concernés. Finalement, l'ABQ souhaite que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et l'industrie forestière soient plus ouverts et plus souples quant aux pratiques forestières adaptées à la mise en valeur et à la conservation de la faune, notamment lorsqu'elles sont encadrées par des professionnels compétents en la matière.

Par ailleurs, l'ABQ aimerait mentionner le concept novateur des «Forêts à haute valeur de conservation (FHVC)». Cette notion permet d'identifier et de protéger des forêts ayant un caractère particulier soit au niveau environnemental ou au niveau socioculturel. Ainsi, on peut retrouver à l'intérieur de cette catégorie des aires protégées, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques, certains habitats d'espèces à situation précaire, des paysages particuliers, des zones sensibles, des sites autochtones, etc. L'identification des sites doit être réalisée en grande partie par des biologistes, conjointement avec les responsables de la planification forestière,

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

afin d'assurer la spatialisation et le développement concerté de modalités d'interventions particulières. Le tout doit être développé en collaboration avec les partenaires ou les communautés qui y vivent et en dépendent. Les FHVC sont classées selon les valeurs à protéger et des modalités de protection ou d'aménagement sont ensuite définies pour chacune d'elles. Finalement, elles doivent être inscrites au plan général d'aménagement forestier afin de maintenir leurs caractéristiques à long terme.

Dans l'ensemble, l'ABQ reconnaît que les démarches de GIR peuvent faciliter l'atteinte d'un aménagement durable des forêts mais ne sont pas toujours suffisantes pour répondre aux six critères de développement durable. En effet, les résultats des démarches de concertation peuvent se réaliser au détriment de l'environnement pour les côtés économiques et sociaux de l'utilisation des ressources du milieu forestier. Ainsi, nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'implanter à court terme des mesures visant à garantir l'intégrité des écosystèmes et le maintien de la biodiversité sur l'ensemble du territoire aménagé à des fins sylvicoles. Jusqu'à maintenant, les mesures environnementales adoptées par le Gouvernement pour garantir une réelle protection du patrimoine forestier québécois ont été plutôt timides. Enfin, dans l'ensemble, le principe de précaution n'est pas suffisamment appliqué dans la gestion forestière courante.

### *La certification forestière*

La certification forestière au Québec est un programme volontaire qui identifie les forêts aménagées de façon durable. Un programme de certification crédible, dans lequel une tierce partie indépendante fait l'évaluation des pratiques du requérant, fait foi de cette réussite auprès des clients et de la population en générale. Certains programmes fixent des exigences qui doivent être atteintes, alors que d'autres demandent que le requérant se fixe un objectif et le rencontrent en se dotant d'un système approprié.

Nous sommes convaincus que les biologistes doivent participer activement à la certification forestière tant au niveau de son implantation au sein de l'industrie qu'au niveau des vérifications externes. Les firmes spécialisées dans la tenue des audits devraient obligatoirement impliquer des équipes multidisciplinaires.

Selon nous, la certification forestière est une solution qui pourrait permettre de garantir à long terme l'atteinte et la reconnaissance d'un aménagement forestier durable dans un

contexte de désengagement de l'État et de responsabilisation des entreprises. Les normes actuelles n'assurent pas le maintien de la biodiversité. En effet, des chercheurs québécois viennent de compléter une évaluation des liens entre le RNI et les critères de l'aménagement durables des forêts<sup>1</sup>. Il ressort de cette évaluation que le RNI lorsque respecté est un outil efficace pour répondre à certains objectifs de l'aménagement durable des forêts, surtout en ce qui concerne la protection de certaines espèces vedettes et la minimisation des effets physiques sur les sols et sur le milieu aquatique. Toutefois, le RNI ne semble pas avoir été développé pour assurer la gestion durable de toutes les ressources de la forêt. Il a plutôt été conçu pour contrôler et limiter certains problèmes potentiels ou déjà observés. Les principales lacunes du RNI résident dans le manque de dispositions à l'égard du filtre brut pour assurer le maintien du plus grand nombre d'espèces. Nous croyons donc que le seul respect des lois et des règlements en vigueur ne garantit pas l'atteinte d'une foresterie durable au Québec. La certification fait partie des solutions à retenir mais encore faut-il s'enquérir du type de certification retenu ou obtenu.

**L'ABQ recommande que le Gouvernement exige la certification forestière pour l'ensemble des détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).** Déjà deux provinces canadiennes ont emprunté cette voie, soit le Nouveau-Brunswick et d'ici 2007, l'Ontario. Le choix des certifications éligibles devra être validé par des experts afin de s'assurer que les programmes répondent réellement à l'atteinte des 6 critères de développement durable. L'ABQ, ayant participé au développement de la norme du Forest Stewardship Council (FSC), privilégie ce programme de certification, car il est le plus rigoureux au niveau environnemental et il offre des avantages incontournables, notamment une reconnaissance internationale.

### Une solution à privilégier : Les équipes multidisciplinaires

Selon nous, la gestion des ressources forestières passe naturellement et indubitablement par les équipes multidisciplinaires. Bien que l'industrie et différents gestionnaires aient minimisé ce fait depuis plusieurs années, la forêt contient des ressources autres que la

---

<sup>1</sup> Kneeshaw, D., Bourgeois, L., Bélanger, N. Brais, S., Imbeau, L. et S. Yamasaki. 2003. Évaluation des liens entre le RNI et critères de l'aménagement forestier durable. Chaire CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable Montréal, 94 p.

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

matière ligneuse qui ne sont pas du ressort professionnel des ingénieurs forestiers. Actuellement, très peu de biologistes sont effectivement consultés ou impliqués lors de la planification forestière. La quasi-absence des biologistes au sein même de l'industrie forestière limite le nombre d'aspects considérés en amont dans l'évaluation et le suivi des impacts. Généralement, l'aspect biologique de la gestion forestière n'est évalué par des professionnels compétents en la matière que lorsque les plans sont déposés pour consultation à la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Même à cette étape, un ou deux biologistes disposent d'à peine vingt à trente jours pour évaluer les impacts de plans couvrant des milliers d'hectares, dans des secteurs parfois vierges et où, aucun bilan environnemental n'a été effectué. Cette situation est d'autant plus inacceptable que, au terme de leur analyse, les recommandations des biologistes sont très rarement considérées. Le partage et le transfert de l'information entre différents professionnels sont donc primordiaux pour assurer la pérennité des diverses ressources du milieu forestier. Cette solution n'est envisageable qu'à l'intérieur d'équipes multidisciplinaires de professionnels oeuvrant à un même niveau.

### *La planification forestière*

Pour l'ABQ, la planification forestière est une étape primordiale pour le maintien de la biodiversité ainsi que la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles du territoire forestier québécois. Ainsi, la confection de plans d'aménagement intégré des ressources pour l'ensemble du territoire québécois aménagé à des fins sylvicoles est sans aucun doute une solution prioritaire. **Afin de s'assurer de la conformité aux six critères de développement durable, l'ABQ recommande que la planification forestière soit réalisée par des équipes multidisciplinaires.** Par exemple, en Ontario et en Alberta, la planification forestière est réalisée par des équipes multidisciplinaires. La rédaction des plans d'aménagement est sous la responsabilité d'ingénieurs forestiers, mais doit être réalisé par différents professionnels, dont les biologistes. La consultation des tiers est aussi une étape importante de la planification.

Il est clairement reconnu par la communauté scientifique que l'aménagement forestier peut causer d'importants impacts par les modifications d'habitat qu'il implique. Une évaluation environnementale permettrait de prévoir les impacts et de déterminer les mesures de mitigation appropriées. **C'est pourquoi et par souci de transparence, que l'ABQ recommande aussi que les plans d'aménagement intégré des ressources comportent désormais un chapitre sur les impacts des activités forestières sur les**

**écosystèmes forestiers et la biodiversité. Des mesures de mitigation devraient aussi être prévues afin d'éviter les répercussions à court et à long terme.** Ces nouvelles dispositions permettront, entre autres, de faciliter les suivis environnementaux et la validation d'atteinte des objectifs spécifiques, notamment les objectifs de protection et de mise en valeur ainsi que les orientations ministérielles (exemple : caribou forestier).

Quant aux plans eux-mêmes, nous souhaitons qu'ils soient élaborés dans un esprit de partenariat et dans une optique de complémentarité des rôles surtout lorsqu'il est question de problématiques extrêmement complexes comme l'intégrité des écosystèmes forestiers et le maintien de la biodiversité. À notre avis, la confection d'un plan d'aménagement intégré des ressources notamment pour la partie sur les travaux sylvicoles devrait être supervisée par un ingénieur forestier, mais ce plan devrait aussi traiter de la biodiversité et des habitats d'espèces mises en valeur ou en situation précaire, sujets élaborés sous la supervision d'un biologiste. **De plus, l'ABQ recommande que ces plans généraux d'aménagement intégré des ressources soient signés par l'ingénieur forestier et le biologiste responsables de ces chapitres respectifs. Finalement, l'ABQ recommande que la consultation des utilisateurs et des intervenants du milieu forestier par l'entité administrative responsable de la confection du Plan soit réalisée par une équipe multidisciplinaire.**

Dans le contexte actuel, l'apport des biologistes à la planification forestière ne se concrétise que lors de l'analyse du plan d'aménagement par les professionnels gouvernementaux, par exemple ceux de la Société de la faune et des parcs. Si la planification forestière s'effectuait par des équipes multidisciplinaires et si elle pouvait rencontrer les exigences de la certification, l'ABQ croit que la planification pourrait demeurer sous la responsabilité des industriels forestiers. Dans l'éventualité où ces conditions ne sont pas mises en place, l'ABQ aimerait que la Commission étudie la possibilité de soustraire cette responsabilité à l'industrie et de la transférer à une entité indépendante et apolitique.

### *L'exécution des travaux*

Au-delà de la planification concertée, il est par la suite impératif que les travailleurs forestiers bénéficient d'une formation adéquate concernant les enjeux environnementaux et leur application sur le terrain. Nous croyons que les biologistes ont un rôle majeur à jouer dans la formation de plusieurs métiers forestiers. En effet,

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

une formation appropriée pourrait aider les travailleurs forestiers dans l'identification de caractéristiques environnementales telles que les habitats fauniques protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, les nids de pygargue, l'habitat de certaines espèces menacées et vulnérables, les frayères, les cours d'eau intermittents, la ligne naturelle des hautes eaux, etc. Ainsi, les intervenants seraient plus aptes à les identifier lors des inventaires, de la planification et des opérations forestières. Par exemple, la formation prévue pour les marteleurs devrait inclure des aspects fauniques tels que la conservation du bois mort. De plus, au niveau des opérations forestières elles-mêmes, les biologistes, par leur expertise, pourraient éventuellement bonifier les formations en apportant des préoccupations environnementales et fauniques et des solutions intéressantes pour minimiser les impacts des opérations forestières lorsque appropriées. Les biologistes sont aptes à expliquer les modalités d'intervention supplémentaires. **Ainsi, l'ABQ recommande que les biologistes soutiennent les ingénieurs forestiers ou autres professionnels au niveau de la formation et du suivi des opérations forestières.**

### *La vérification des opérations et la reddition de comptes*

Les outils appliqués en forêt tel le *Règlement sur les normes d'interventions dans les forêts du domaine public* (RNI) et surtout le système de vérification du MRNFP sont déficients ou trop ponctuels pour être crédibles. L'ABQ et ses membres désirent que les mesures de contrôle et de suivi soient renforcées et que des sanctions plus sévères aux contrevenants soient administrées. Par l'injection de sommes additionnelles et le déploiement sur le territoire de plus de ressources humaines, il ne pourra qu'en résulter une meilleure évaluation et vérification sur le terrain. **L'ABQ recommande d'accroître la vérification encadrée par des professionnels sur le territoire.** Elle devrait notamment inclure:

- la validation sur le terrain des intrants au calcul de la possibilité forestière;
- le respect des stratégies sylvicoles nécessaires à l'obtention du rendement soutenu ;
- le respect du RNI, notamment des articles pertinents aux habitats fauniques ;
- l'atteinte des objectifs spécifiques de protection et de mise en valeur, associés aux six critères d'aménagement forestier durable, fixés par le Ministre.

La mise en oeuvre de l'orientation ministérielle pour la réalisation d'un «*Bilan quinquennal de la performance*» des bénéficiaires nous apparaît essentielle. L'évaluation

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

de la performance doit aller bien au-delà des seules préoccupations associées à l'utilisation optimale de la matière ligneuse ou à l'activité socio-économique. Nous croyons que le Gouvernement ne devrait pas hésiter à hausser ses exigences environnementales même si cela diminue ses revenus.

Parallèlement, la certification forestière permettrait un complément intéressant à la vérification gouvernementale. Ainsi, dans le cadre de ses audits, l'industriel devra, en plus de respecter les lois et règlements, répondre aux différents critères et indicateurs développés dans le cadre de sa certification. De plus, l'industriel est dans l'obligation de mettre en place un système correctif et d'améliorer son suivi des opérations forestières. Dans ce contexte, nous sommes convaincus qu'il devrait exister des incitatifs et une reconnaissance pour les industriels forestiers qui vont au-delà des normes existantes. L'adhésion à un système de certification forestière rigoureux et indépendant devrait être obligatoire, sinon valorisée.

Finalement, la performance environnementale des industries autant bonne que mauvaise devrait être rendue publique pour démontrer le chemin accompli ou à parcourir, et dans ce dernier cas, les pénalités augmentées. De plus, une mauvaise performance environnementale dépourvue d'un programme efficace d'amélioration devrait entraîner la résiliation de contrats. Afin d'augmenter la crédibilité et la transparence de la gestion forestière au Québec, ces bilans devraient être assortis de vérifications détaillées et indépendantes dans chacune des aires communes.

### Un avantage : L'allègement réglementaire

Nous sommes convaincus qu'une gestion réalisée par une équipe multidisciplinaire et dans un contexte de certification forestière permettrait d'alléger la réglementation et d'offrir une certaine souplesse dans les opérations sur le terrain. De plus, la certification forestière du FSC propose deux façons de traiter les éléments d'incertitude que l'on trouve en aménagement forestier ce qui n'est pas possible par l'entremise d'une réglementation stricte. Ces deux approches<sup>2</sup>, à savoir le principe de précaution et l'aménagement adaptatif, reconnaissent que les aménagistes forestiers doivent souvent

---

<sup>2</sup> Forest Stewardship Council – Groupe de travail du Canada. 2003. Document d'accompagnement – Norme boréale nationale. Forest Stewardship Council, Toronto, 17 p.

agir sans connaître entièrement les rapports de cause à effet. Selon le principe de précaution, les aménagistes évitent de prendre des mesures qui peuvent entraîner un changement irréversible dans le fonctionnement de l'écosystème. Cette approche examine des stratégies alternatives d'aménagement (y compris celle de n'avoir recours à aucune intervention d'aménagement) afin de déterminer celles qui diminueraient probablement le moins la viabilité des espèces et des écosystèmes. Selon l'aménagement adaptatif, lorsqu'une nouvelle approche est mise en œuvre, cela s'effectue de façon structurée et scientifique. Ces deux approches permettraient d'employer des modalités d'interventions qui iraient au-delà des exigences réglementaires.

Bien que plusieurs réclament une gestion par objectifs plutôt que par normes, il est clair que la vérification de l'atteinte des objectifs doit aussi être effectuée selon les règles de l'art. Pour être crédible aux yeux du public, un tel système de reddition de comptes doit impliquer des professionnels de l'environnement encadrés légalement, par exemple l'Office des professions. Le public n'accordera une confiance suffisante à un allègement réglementaire que lorsqu'il sera convaincu que le nouveau système mis en place contribuera à une amélioration significative de la protection des ressources. **Ainsi, l'ABQ recommande que la reddition de comptes par l'industrie implique des biologistes.**

### Une contrainte majeure : l'absence d'incorporation des biologistes

En terminant, l'ABQ tient à souligner l'importance maintes fois mentionnée d'encadrer le travail du biologiste impliqué dans le milieu forestier au sein d'équipes multidisciplinaires. En effet, les biologistes sont au cœur d'importantes décisions dans un domaine directement lié au bien-être des québécois, en étant responsables d'actes de première importance. Parallèlement à leur faible présence au niveau de la planification forestière comme telle, ceux-ci se regroupent dans des domaines pertinents aussi variés que la gestion intégrée des ressources, la conservation de la biodiversité, l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la biologie d'espèces menacées ou vulnérables, la mise en valeur de la faune et de ses habitats, la protection des rives et plusieurs enjeux environnementaux.

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

Il est incontournable d'assurer la protection du public québécois dans ces domaines en encadrant la profession de biologiste. D'ailleurs, ceux-ci ont entrepris une démarche de création d'une corporation professionnelle au sens du Code des professions, de concert avec les microbiologistes du Québec. Il est notable que trois provinces canadiennes (Colombie-Britannique, Alberta et Ontario) ont déjà réalisé ou entrepris cette incorporation, répondant aux besoins de leur propre population. Ceci est d'autant plus important au Québec qu'avec les modifications en cours au sein du MRNFP, suivant l'adoption du projet de loi 148, les biologistes seront appelés à œuvrer de façon plus étroite avec les autres professionnels de la forêt mais tous les professionnels doivent être sur le même pied pour que ce travail s'effectue en parfaite harmonie. La mission du MRNFP fait en effet appel à ces professionnels, seuls experts compétents pour attester du respect de certaines normes environnementales ou liées à la protection des ressources. Il nous apparaît donc que l'avenir de la planification forestière au Québec ainsi que la qualité de la gestion de cette ressource passe par l'encadrement légal de la profession de biologiste. **Ainsi, l'ABQ recommande que la Commission étudie la possibilité de soutenir et de réclamer au Gouvernement l'incorporation de la profession des biologistes au Québec.**

### Conclusion

Depuis la modification de la *Loi sur les forêts* en 2000, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a tenu plusieurs consultations publiques lors desquelles, l'ABQ a déposé des mémoires. Malgré les efforts déployés, les nouvelles dispositions légales et administratives et la volonté politique affichée, les utilisateurs des ressources du milieu forestier ne semblent pas satisfaits de la gestion actuelle des forêts. En effet, l'historique de ce dossier, le nombre de consultations tenues et le nombre de mémoires déposés ne justifient pas le peu de résultats obtenus. Nous croyons que le MRNFP doit revoir complètement ses structures et ses objectifs de gestion. Une approche holistique de gestion des ressources du milieu forestier doit s'inscrire à même l'aménagement du territoire. Nous espérons sérieusement que cette Commission saura comprendre et recommander des mesures qui permettront de redonner confiance aux Québécois dans la gestion de leurs ressources naturelles. Nous croyons que la cohabitation des divers utilisateurs est possible. Cependant, pour y arriver les

## Association des biologistes du Québec

L'implication des biologistes: un des éléments novateurs d'une gestion durable des forêts québécoises

---

responsabilités et les poids décisionnels doivent être rétablis et rééquilibrés entre les divers utilisateurs.

La certification forestière, la gestion intégrée des ressources et la présence d'équipes multidisciplinaires tout au long du processus de la planification, de l'exécution des travaux et du suivi sur le terrain permettraient une plus grande prise en compte de la biodiversité et de sa conservation, des préoccupations relatives aux habitats des espèces recherchées ainsi que celles des différents utilisateurs du milieu forestier pour la mise en valeur de l'ensemble des ressources. De plus, cette combinaison gagnante permettra une meilleure transparence et une certaine égalité à l'accès des ressources forestières publiques.

Le temps est venu de bonifier ce régime en allant au-delà de la traditionnelle prépondérance de la matière ligneuse. Les biologistes désirent participer activement aux différentes étapes conduisant à un aménagement forestier durable et à sa reconnaissance par la certification forestière.

### Liste des mémoires déposés par l'ABQ dans un cadre de gestion forestière

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. 2003. *Mémoire sur les objectifs de protection et de mise en valeur.*

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. 2002. *Mémoire sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales.*

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. 2000. *Mémoire sur le Projet de Loi N° 136 modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.*

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. 2000. *Avis sur la proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec.*

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. 1998. *Mémoire sur la mise à jour du régime forestier.*